

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2022

Tentez votre chance ! Le CUTP (Centre Universitaire Tarbes Pyrénées) organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement du Centre Universitaire Tarbes Pyrénées.

➤ **1 THEME DU CONCOURS**

Les photos auront pour thème : « GREEN MY DAY ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

➤ **2 CONDITION DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des Hautes-Pyrénées. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

➤ **3 DUREE ET DEROULÉ DU CONCOURS**

Les étudiants peuvent envoyer les photos jusqu'au mercredi 28 septembre 23h59.

Un jury se réunira le 29 septembre pour présélectionner un maximum de 10 photos.

Les 10 photos présélectionnées seront affichées à la bibliothèque de l'ENIT et de l'IUT ainsi que sur le compte instagram de l'ENIT et de l'IUT à partir du 4 octobre.

Toutes les personnes possédant une carte étudiante ou une carte professionnel d'un établissement du CUTP auront la possibilité de voter en présentiel aux heures d'ouvertures des bibliothèques.

Toutes les personnes ayant un compte instagram auront la possibilité de voter sur instagram.

Les votes seront clos le dimanche 16 octobre à 23h59.

Les gagnants seront alors déterminés en cumulant le nombre de votes en présentiel et le nombre de votes sur instagram.

Une remise des prix sera organisée au cours de la semaine du 17 au 21 octobre pour récompenser les 3 photos ayant récolté le plus de votes.

➤ **4 MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque participant peut présenter 1 photographie au maximum. La photo ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les photos pourront être prises avec n'importe quel matériel (smartphone, reflex, hybride).

Les photos devront être envoyées à l'adresse suivante : concours-photo@enit.fr , accompagnés de votre nom, prénom, formation, établissement, adresse mail et numéro de téléphone. Également vous pouvez donner le nom de votre photo et son lieu de prise de vue.

Pour l'envoi de la photo privilégier le format JPEG et une haute définition car les photos seront tirées pour l'exposition.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur leurs photos. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

➤ **5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION**

Pour sélectionner les photographies gagnantes, une première pré-sélection aura lieu par un jury afin de sélectionner un maximum de 10 photos. Le jury sera composé de :

- Johanne BORDERES chargée de communication de l'IUT
- Nadine LAGARDE responsable de la bibliothèque de l'IUT
- Danielle BARTHARES Chargée de la vie de campus de l'ENIT
- Chantal BARUTAU responsable de la bibliothèque de l'ENIT
- Bruno BORDERES photographe professionnel

Le jury prendra en compte trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Ils se réservent également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les photographies des candidats seront présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

➤ **6 PRIX ET RECOMPENSES**

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

- Premier prix : 100€ de bon d'achat - 1 repas pour 2 personnes au Petit As
- Deuxième prix : 50€ de bon d'achat – 2 places de cinéma
- Troisième prix : 50€ de bon d'achat

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel s'ils ne peuvent pas être disponibles. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

➤ **7 INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

En participant à ce concours l'auteur de la photo autorise l'ENIT et l'IUT de Tarbes à diffuser son œuvre dans le cadre du concours et dans toutes les communications promotionnelles de l'ENIT ou de l'IUT pour une durée de 5 ans. Ces communications pourront être papier (plaquette) ou dématérialisé (réseaux sociaux, site web). En cas d'utilisation l'ENIT et l'IUT s'engagent à mentionner le nom et prénom de l'auteur ainsi que le cadre « participant au concours photos « Green My Day » 2022 ».